

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

DELIBERATION

CANTON
DE SORGUES

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMMUNE
DE SORGUES
84700

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 01 AVRIL 2025

OBJET

Vote du compte administratif
2024 du CCAS et
affectation des résultats

L'an deux mille vingt-cinq et le premier avril, le Conseil d'administration du CCAS de Sorgues, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans la salle du Conseil Municipal.
Sous la Présidence de Monsieur Thierry Lagneau, Président du CCAS.

Del-2025-AVRIL-010
N-7.1.1

PRESENTS : T. Lagneau - S. Ferrara - C. Cambier -
P. Carthier - J.F. Laporte - D. Attuel - E. Boca -
G. Sullian - L. Armand - A. Marre - E. Arrigoni -
O. Vincent - N.J. Estin - C. Roche -

POUVOIR(S) :

S. Lagneau - M. Cruz.

EXCUSE(S) :

H. Trinquet.

ABSENT(S) :

SECRETAIRE DE SEANCE :

L. Ludwig.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-12 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Considérant que le compte administratif 2024 du budget du CCAS est conforme au compte de gestion 2024 dressé par le comptable public ;

Considérant que les résultats du compte administratif 2024 du Budget du CCAS sont les suivants :

| BUDGET | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT |
|------------------------|----------------|----------------|
| DEPENSES PREVISIONS | 46 270,92 | 1 618 345,40 |
| DEPENSES REALISATIONS | 20 519,11 | 1 199 782,61 |
| RECETTES AUTORISATIONS | 46 270,92 | 1 618 345,40 |
| RECETTES REALISATIONS | 6 727,08 | 1 103 905,63 |

| | | |
|-------------------------------|--------------------|-------------------|
| RESULTAT GESTION 2024 | - 13 792,03 | -95 876,98 |
| REPORTS | 38 270,92 | 609 020,40 |
| RESULTATS CUMULES 2024 | 24 478,89 | 513 143,42 |

Il n'y a pas de restes à réaliser.

Concernant les grandes masses financières :

En dépenses de fonctionnement, on note :

- 830 341,75 € en dépenses de personnel
- 280 461,93 € en charges à caractère général dont 49 294,48 € concernent la convention de service avec la commune de Sorgues, 27 862,60 € les colis aux séniors et 143 423,41 € la prestation de portage de repas.
- 74 972,97 € de charges de gestion courante dont 67 375,66 € de subvention d'équilibre versée à la Résidence Autonomie. Les secours d'urgence versés aux personnes en difficulté représentent 4 491,51 €.
- Le remboursement des intérêts de la dette pour 1 809,06 € (hors intérêts courus non échus).

Les recettes de fonctionnement proviennent de :

- La participation financière de la ville de Sorgues pour 550 000,00 €.
- Les produits des services pour 495 967,47 € dont 158 056 € pour le portage de repas, 307 281 € d'aide à domicile et 23 700 € de téléassistance.

Les dépenses d'investissement concernent :

- Le remboursement du capital de la dette pour 15 616,94 €.
- Les dépenses d'équipement pour 4 902,17 €.

Les recettes d'investissement concernent :

- Les amortissements pour 6 727,08 €.

Considérant que les résultats de l'exercice antérieur sont affectés par l'Assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif, que le résultat cumulé de la section de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement tel qu'il résulte du compte administratif 2024, et pour le surplus, affecté soit à la couverture des charges de fonctionnement, soit encore au financement de la section d'investissement ;

Considérant qu'il convient que le résultat 2024 soit repris, et son affectation décidée par le Conseil d'Administration :

| BUDGET CCAS | Résultat global de clôture 2023 | Part affectée à l'investissement | Résultat de l'exercice 2024 | Résultat global de clôture 2024 |
|-----------------------|--|---|------------------------------------|--|
| INVESTISSEMENT | 38 270,92 | | - 13 792,03 | 24 478,89 |
| FONCTIONNEMENT | 609 020,40 | 0,00 | - 95 876,98 | 513 143,42 |
| TOTAL | 647 291,32 | 0,00 | - 109 669,01 | 537 622,31 |

| RESTES A REALISER | |
|------------------------------------|-------------|
| INVESTISSEMENT | |
| Dépenses | 0,00 |
| Recettes | 0,00 |
| Solde des restes à réaliser | 0,00 |

Résultat cumulé d'investissement : 24 478,89

Solde des restes à réaliser : 0,00

Excédent de financement corrigé des RAR : 24 478,89

Il est proposé d'affecter le solde d'exécution de la section de fonctionnement de la manière suivante :

- **Affectation au 1068 (recette investissement) : 14 000,00 €**
- **Report 001 (recette d'investissement) : 24 478,89 €**
- **Report 002 (recette de fonctionnement) : 499 143,42 €**

Sur le rapport présenté par le Président Thierry LAGNEAU,

APRES, en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

ELIT, son président de séance afin de remplacer le président du conseil d'administration pour le vote du compte administratif.

APPROUVE A L'UNANIMITE, Le Président de séance pour le vote du compte administratif est Monsieur Jean-François LAPORTE.

APPROUVE, le COMPTE ADMINISTRATIF 2024 du budget du CCAS, Monsieur le Président s'étant retiré pour le vote.

AFFECTE le solde d'exécution de la section de fonctionnement comme présenté ci-dessus Monsieur le Président ayant réintégré la séance et en ayant repris la présidence.

Adopté à : *L'unanimité*

J'atteste le caractère exécutoire
de cette délibération à dater du :

Publié le 04/04/2025.

Le Vice-Président,



Jean-François Laporte

